



Loyers en retard et déduit prix chaudiere dessus!!

Par **florine27**, le **12/03/2013** à **23:09**

Bonsoir, rnrnJe commence a etre désespéré j'ai besoin de votre aide. rnrnJe loue une maison a un homme qui paie toujours, toujours ses loyers en retard, au début de quelques jours, maintenant c'est plutot 40 jours de retard..il part en vacances mais ne paye pas, ne vas pas chercher les recommandés, ne répond pas au tel. rnrnLa derniere en date il a retiré le prix de la chaudiere qui était en panne (jamais entendu parlé evidemment) et donc en a racheté une et la déduit du loyer, j'hallucine!! rnrnJe précise que je passe par un notaire qui malgré mes nombreuses relances ne fait pas grand chose (un coup de fil de temps en temps en lui disant bouh vilain garçon!) rnrnDe plus celui-ci aurait fait un faux bail pour avoir la location de la maison en se déclarant avec sa copine alors qu'apparemment elle n'a jamais habité avec lui (ce qu'elle a dit quand je lui ai réclamé un jour le loyer a elle) rnrnMa question est puis je pour tout cela lui signifier congé? et si oui combien cela me couterait il par un huissier? rnrnD'avance je vous remercie de vos réponses rnrnflorine

Par **cocotte1003**, le **13/03/2013** à **19:42**

Bonjour, le locataire n'avait aucun droit de déduire le règlement de la chaudiere. Vous commencez par lui envoyez une LRAR pour le mettre en demeure de régler le loyer en totalité et cela sous huitaine sans quoi vous remettrez le dossier à l'huissier en demandant une saisie et l'résiliation du bail. N'oubliez pas que le locataire doit vous fournir annuellement l'attestation d'assurance et celle de l'entretien = motif de résiliation aussi de bail, cordialement